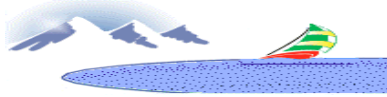


# CVRL

# FFVoile



## AVIS DE COURSE

### ETAPE DU TOUR DE FRANCE MICRO TROPHEE DE LIGUE MIDI PYRENEES HABITABLE

15 et 16 Juin 2013

Lac de Montbel (côté Lérans Ariège)

Club de voile des Rives de Lérans

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 le règlement du tour de France micro
- 1.4 le Règlement du trophée de Ligue Midi Pyrénées Habitable
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

#### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A,B,R1,R2,L norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5<sup>e</sup> catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation basique de la Division 240. .

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant » au CVRL BP 60101 09301 Lavelanet »

Ou se pré inscrire par mail [leransvoile@orange.fr](mailto:leransvoile@orange.fr) , au plus tard 3 jours avant la régata

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité (carte d'identité du bateau valide)
- seuls les adhérents MCF figureront au classement final du tour de France Micro

3.4 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : Inscription gratuite

## 5. PROGRAMME

Samedi 15 juin : 10h30 à 14h15 confirmation des inscriptions  
14h30 premier signal d'avertissement, course à suivre  
19h00 POT D'ACCUEIL  
20h00 repas pris sur place (participation 15 €)

Dimanche 16 juin : 10h00 : premier signal d'avertissement, course à suivre  
Il n'est pas prévu de retour à terre pour midi  
Pas de signal d'avertissement après 15h00  
Après les courses : proclamation des résultats, remise des prix

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :  
- Affichées selon la Prescription Fédérale

## 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : côtier ou construit (triangle ou banane)

## 8. CLASSEMENT

8.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps pour les parcours construits et du temps sur distance pour le parcours côtier.

## 9. PLACE AU PORT ET MISE A L'EAU DES BATEAUX

La mise à l'eau se fait par un plan incliné en béton (pas de grue)

## 10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 12. PRIX

Coupes et prix en nature seront distribués.

## 13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et corporel).

## 14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

-Lucien TOMAT 05 61 01 09 47 [tomat.franlu@orange.fr](mailto:tomat.franlu@orange.fr)  
-Roland DUMONS 06 70 59 69 44 [dumons.roland@orange.fr](mailto:dumons.roland@orange.fr)  
-CVRL BP 60101 09301 Lavelanet [leranvoile@orange.fr](mailto:leranvoile@orange.fr)

**Un repas est prévu le samedi au soir 15 juin 2013 au prix de 15 € Pour vous accueillir dans les meilleures conditions il est indispensable de vous inscrire à celui-ci avant 12 juin (fiche de prés inscription)**

**Possibilité d'hébergement : en camping, mobil home ou chalet**

CAMPING LA REGATE à Lérans 09600 (A proximité du club)  
Contact : 05 61 03 09 17 06 08 48 08 63 [campinglaregate@gmail.com](mailto:campinglaregate@gmail.com)

CAMPING DE LA BESSE à Camon 09500  
Contact : 05 61 68 84 63 <http://www.camping-labesse.com>

**Autres possibilités : consulter le site du CVRL : <http://cvrl.fr>**

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016  
Applying to foreign competitors

### **RRS 64.3**

FFVoile Prescription (\*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

### **RRS 67**

FFVoile Prescription (\*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

### **RRS 70. 5**

FFVoile Prescription (\*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

### **RRS 78**

FFVoile Prescription (\*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

### **RRS 86.3**

FFVoile Prescription (\*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

### **RRS 88**

FFVoile Prescription (\*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

### **RRS 91**

FFVoile Prescription (\*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

### **APPENDIX R**

FFVoile Prescription (\*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr)

**BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION AU TROPHÉE DE LIGUE MIDI  
PYRENEES HABITABLE ET A L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE  
MICRO A LERAN**

**A RETOURNER AVANT LE 12 JUIIN 2013 A :**

**CVRL** BP n°60101 Lavelanet Cedex 09301 e-mail : [leranvoile@orange.fr](mailto:leranvoile@orange.fr)

Tel : 06 70 59 69 44

**PRE- INSCRIPTION REGATE DU 15 ET 16 JUIIN 2013 AU CVRL**

N° de voile :..... Nom du bateau :.....

Type de bateau :.....

Skipper licence :..... Nom et Prénom :.....

Né le :.....

N° de club :.....N° de Ligue :.....

Nom du Club :.....

Adresse complète :.....

Tel :..... E-Mail :.....

Groupe de classement :.....Classe :.....

Handicap :.....

Equipier 1 :

Nom :.....Prénom :..... N° licence .....N° de club :.....

Equipier 2 :

Nom :.....Prénom :..... N° licence .....N° de club :.....

Equipier 3 :

Nom :.....Prénom :..... N° licence .....N° de club :.....

Equipier 4 :

Nom :.....Prénom :..... N° licence .....N° de club :.....

Inscription : **GRATUITE**

Repas du samedi soir .....repas X 15 euros :.....

Montant total :.....

(par chèque à l'ordre du : CVRL)

Confirmation des inscriptions le samedi 15 juin à partir de 10h 30